



VILLE DE VISAN

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL N°9 DU 15 MAI 2009

Etaient présents :

Henry PELISSIER, Maire
Jean-Noël ARRIGONI, Alain JONGLEUX, Frédérique GUIRAO,
Olivier CUIILLERAS, Pascal TOURNIAYRE, adjoints au Maire.
Marie BABIOL, Patrick BERNARD, Stéphanie BOYER, Thierry
DANIEL, Denis DUPLAN Guillaume LAVIE, Yvon MICHEL,
Marie Françoise MONIER, Jean François PREVOST, Denis
VALAYER, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

François BARBELENET donnant procuration à Marie BABIOL,
Corinne ROBERT donnant procuration à Thierry DANIEL, Eric
PHETISSON donnant procuration à Jean PREVOST.

PREAMBULE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Stéphanie BOYER, comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal des remerciements :

- De la famille Pierre MARC
- De la Section de jeunes - sapeurs pompiers de l'enclave pour l'attribution d'une subvention
- De Maison familiale rural d'éducation et d'orientation pour l'attribution d'une subvention
- Des nuits de l'Enclave pour l'attribution d'une subvention
- De l'association le Préau pour l'attribution d'une subvention

Monsieur le maire rappelle que lors des cérémonies du souvenir (8 mai, 11 novembre...) la présence des élus est fortement souhaitée.

Dossier n°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU N°8 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal n°8 du 30 mars 2009.

En l'absence d'observations, le compte rendu conseil municipal n°8 du 30 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Dossier n°2

DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et suite aux observations formulées par les personnes publiques associées à son élaboration, un nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) doit être débattu au sein du conseil municipal.

Monsieur le maire indique que ce P.A.D.D. reste en adéquation avec les orientations des réglementations nationales notamment en ce qui concerne la constructibilité en zone agricole.

Le débat s'étant tenu, le projet de P.L.U. pourra être arrêté dans un délais de pouvant être inférieur à 2 mois.

Dossier n°3

DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « PLANTER 10000 ARBRES EN VAUCLUSE »

Par la signature d'une convention avec le département, la Commune de Visan souhaite s'engager dans la démarche « planter 10 000 arbres en Vaucluse » initiée par le Conseil Général de Vaucluse par délibération du 28 janvier 2005,

Considérant que cette opération consiste en une aide en nature sous forme d'attribution d'arbres et arbustes prêts à planter ;

Considérant la volonté municipale de valoriser les espaces publics suivants :

- Création d'un espace vert autour du bassin de rétention du quartier Notre Dame des Vignes
- Valorisation des abords des chemins d'accès à la Chapelle Notre Dame des Vignes (site classé)
- Création de divers espaces verts – valorisation de l'environnement

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à demander une aide en nature sous forme d'attribution d'arbres et arbustes prêts à planter au Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de l'opération « planter 10 000 arbres en Vaucluse ».
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Dossier n°4

CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire afin d'assurer la continuité des services publics municipaux, de recourir à l'emploi d'agents non titulaires répondant aux caractéristiques suivantes :

Nbre. de poste	Grade	Type de besoin	Service	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération
1	Adjoint technique 2 ^{ème} cl.	Saisonnier	Technique	Temps complet	Ind. Brut : 297 Ind. Majoré : 290
1	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl.	Occasionnel	Administratif	Temps non complet	Ind. Brut : 297 Ind. Majoré : 290
2	Adjoint technique 2 ^{ème} cl.	Occasionnel	Entretien	Temps non complet	Ind. Brut : 297 Ind. Majoré : 290

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- De créer des emplois d'agents non titulaires répondant aux caractéristiques suivantes :

Nbre. de poste	Grade	Type de besoin	Service	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération
1	Adjoint technique 2 ^{ème} cl.	Saisonnier	Technique	Temps complet	Ind. Brut : 297 Ind. Majoré : 290
1	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl.	Occasionnel	Administratif	Temps non complet	Ind. Brut : 297 Ind. Majoré : 290
2	Adjoint technique 2 ^{ème} cl.	Occasionnel	Entretien	Temps non complet	Ind. Brut : 297 Ind. Majoré : 290

Dossier n°5

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN BIEN COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que le projet d'aménagement du local propriété de la Commune, anciennement Coopérative Agricole Provence Languedoc (C.A.P.L), situé avenue du Général De Gaulle nécessite la délivrance d'un permis de construire ;

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide par 14 voix POUR et 5 abstentions (Thierry DANIEL, Guillaume LAVIE, Eric PHETISSON, Jean François PREVOST, Corinne ROBERT) :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer le permis de construire d'aménagement du local propriété de la Commune, anciennement Coopérative Provence Languedoc (C.A.P.L), situé avenue du Général De Gaulle à Visan.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Dossier n°6

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES LIQUIDES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DE TAXES, VERSEMENTS ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

Vu l'article L 251A du livre des procédures fiscales indiquant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme,

Vu la demande de remise gracieuse des pénalités sur la Taxe Locale d'Urbanisme transmise par la Trésorerie d'Avignon et formulée par Monsieur Jean Paul ARNAUD pour un montant de 141.00 €.

Vu l'avis émis par le Trésorier Principal d'Avignon concernant cette demande,

Vu le Budget de la Commune,

Le Conseil Municipal décide par 18 voix POUR et 1 abstention (Henry PELISSIER) :

D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme de Monsieur Jean Paul ARNAUD pour un montant de 141.00 €.

INFORMATION

Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation :

- Une requête a été formulée à l'encontre de la Commune de Visan, devant le Tribunal Administratif de Nîmes concernant un refus de permis de construire.
Maître Carole CASTELBOU-DOURLENS a été chargée de défendre la Commune.
- Les marchés passés selon une procédure adaptée suivants ont été signés :

Opérations	Titulaires	Montant HT
Maîtrise d'œuvre réfection de la rue Réchaussil et du chemin des Experts	Pöyry (Montélimar)	9 000.00 €
Réfection des places de la Bascule et de la rue Droite	SARL Sols Vallée du Rhône (Livron)	57 659.50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Stéphanie BOYER
Secrétaire de séance

Henry PELISSIER
Maire